DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240927-2024-09-12-DE Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice: 33 Nombre de présents : 26

Présents:

Jean-François Irigoven, maire Pello Etcheverry, 1er adjoint Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint Nathalie Morice, 4ème adjoint Eric Soreau, 5^{ème} adjoint Christine Duhart, 6ème adjoint Guillaume Colas, 7ème adjoint Laurence Ledesma, 8ème adjoint

N°12-**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de service public relative à la construction et l'exploitation des parcs de stationnement payants « Cœur de Ville » et « Grande Plage »: rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2023

Rapporteur:

Christine Duhart, adjointe

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Helène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs:

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°12 – ADMINISTRATION GENERALE

<u>Délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville » et « Grande plage » : rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2023</u>

Mme Duhart, adjointe, expose:

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

La société Indigo Park, délégataire des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville », « Grande plage » a communiqué son rapport d'activités pour l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil municipal:

- de prendre acte du rapport d'activités de la société Indigo Park, délégataire des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville », « Grande plage » pour l'exercice 2023 (annexe 6).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 18 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission de contrôle financier du 17 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la CCSPL en date du 19 septembre 2024,
- Prend acte du rapport d'activités de la société Indigo Park, délégataire des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville », « Grande plage » pour l'exercice 2023 (annexe 6).

Adopté à l'unanimité

pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen